Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260703-542026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

54/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 3 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le trois juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Mme JAFFRELOT BRIGITTE, adjointe au Maire.

Date de la convocation : 26/06/2026 Date d'affichage : 26/06/2026

ETAIENT PRESENTS : Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme BAUDOUARD Laurence, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, M. VILSALMON B, Mme GOUFFIER L, M. BALCOUE, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : Mme CLEMENT C (Procuration à Mme GOUFFIER), M. GUINARD S (Procuration à M. RENAULT P), M. HANNIGSBERG P (Procuration à Mme JAFFRELOT B).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. GUENO Alain.

OBJET 5.7 : COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - DESIGNATIONS

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé 4 commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- Commission Performance publique et Innovation *(Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement)*,
- Commission Lien social et Bien vivre *(Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé)*,
- Commission Préservation et production des ressources (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité)*,
- Commission Développement territorial et Cadre de vie *(Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie)*.

Ces commissions sont composées ainsi :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire,
- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire
- En dehors du(des) conseiller(s) communautaire(s) titulaire(s), afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le scrutin secret, le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260703-542026-DE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026, créant ces quatre commissions et fixant leur composition,

Considérant

- Que la commune de POMMERET compte 2 sièges au Conseil communautaire,
- Que Mme RENAULT CATHERINE, conseillère communautaire titulaire, est affectée à la commission Performance publique et Innovation
- Que M. GUINARD SERGE, conseiller communautaire titulaire, est affecté à la commission Développement territorial et Cadre de vie,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260703-542026-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus,

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- DESIGNE pour siéger au sein de la :
  - Commission Lien social et Bien vivre : Mme JAFFRELOT BRIGITTE
  - Préservation et production des ressources : M. DRIANT CHRISTOPHE
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire — La présidente de séance

ALAIN GUENO — BRIGITTE JAFFRELOT